

**Procès-Verbal de la Séance du Conseil Municipal  
du 28 août 2018**

**Présents** : Mmes et Mrs A.M FOURCADE, R COUDURE, S. BONNASSIOLLE, A. POUBLAN, T. GADOU, C. HIALE-GUILHAMOU, F. GOMMY, V. BERGES, S. PIZEL, M.H BEAUSSIER, M. BLAZQUEZ, E. PEDARRIEU, M. TIRCAZES, J. POUBLAN.

**Absents excusés** N. DRAESCHER (procuration à A.M FOURCADE), S. BAUDY (procuration à S. PIZEL), M.F LAVALLEE (procuration à R. COUDURE), C. MARTINAT (procuration à J. POUBLAN), I. PELFIGUES.

M. TIRCAZES a été élue secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du Compte Rendu de la séance du 19.06.2018
- Dépôt PC extension atelier municipal
- Prêts à usage 2018
- DM n°1
- Modification du temps de travail d'un agent administratif
- Servitude ENEDIS
- Convention tripartite office 64
- Demande de subvention auprès de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques au titre de la dotation de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des évènements climatiques ou géologiques
- Questions diverses

Séance ouverte à 19h.

## I. Approbation du Compte Rendu de la séance du 19 juin 2018

Mme le Maire demande s'il y a des observations sur le PV de la séance du 19 juin 2018. M. J. POUBLAN précise qu'il faudra ajouter dans le dernier compte-rendu que le comité des fêtes a utilisé l'ensemble de la subvention annuelle communale à savoir 5 000€ pour équilibrer les comptes et financer la soirée Celtique.

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## II. Dépôt PC extension de l'atelier municipal

M. POUBLAN rappelle au Conseil Municipal que le Service Technique Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale a poursuivi sa mission d'assistance technique et administrative concernant le projet d'extension du Centre Technique Municipal et que dans ce cadre il a établi le dossier de permis de construire.

Elle dépose ce dossier devant l'assemblée et lui demande de l'approuver.

Après avoir consulté ce dossier, entendu Mme le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal approuve le dossier de permis de construire concernant le projet d'extension du Centre Technique Municipal.

Soumise au vote la proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents (18 voix pour).

## III. Prêts à usage 2018

M. BONNASSIOLLE informe les membres du Conseil Municipal que la signature de « prêts à usage » est nécessaire afin de régulariser la situation entre la commune de MONTARDON et les différents agriculteurs. La situation est identique à l'année dernière. Le tableau ci-après présente la répartition de ces prêts à usage:

Nom	Section et numéro	Lieu-dit	Superficie
PEDARRIEU Xavier	AE 25	AUGAS sur MONTARDON	1,30 ha
	AI 264	SORBIERS sur MONTARDON	0,84 ha
			Total de 2,14 ha
JEANTIEU Yannick	AE 117	AUGAS sur MONTARDON	1,55 ha
	AE 72	AUGAS sur MONTARDON	0,33 ha
			Total de 1,88 ha

BIDOT Hervé	AE 137	Bois de MONTARDON	2 ha Total de 2 ha
LEGTA PAU MONTARDON	AE 30 AE 19	Bois de MONTARDON Bois de MONTARDON	3,55 ha 1,28 ha Total de 4,83 ha
CALVO Yoann	AE 123	PENOUILH sur MONTARDON	0.86 ha Total de 0.86 ha
D'une superficie totale de			11.71 ha

Soumise au vote la proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents (18 voix pour).

#### **IV. Décision Modificative n°1**

Mme le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de délibérer afin de régulariser le passage des Tavaux terminés du chapitre 23 au chapitre 21. Il s'agit d'une opération d'ordre classique demandée par la Trésorerie.

#### **INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2158 (040) : Autres install., matériel et out	22 415,13	238 (040) : Avances versées sur comm immo.c	22 415,13
	<b>22 415,13</b>		<b>22 415,13</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>22 415,13</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>22 415,13</b>

Soumise au vote la proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents (18 voix pour).

#### **V. Modification du temps de travail d'un agent administratif**

M. GADOU précise au Conseil Municipal que dans le cadre du vote du budget primitif 2018, la commission financière a validé le passage à temps complet d'un agent administratif (le poste est porté de 28 à 35 heures hebdomadaires). Le dossier a été présenté au Comité Technique intercommunal et a reçu un avis positif à l'unanimité des membres présents. Le Conseil Municipal est invité à valider cette augmentation du temps de travail à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Soumise au vote la proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents (18 voix pour).

## **VI. Servitude ENEDIS**

M. BONNASSIOLLE précise aux membres du Conseil Municipal que la société ENEDIS a sollicité la commune de MONTARDON afin d'établir une servitude pour l'enfouissement de réseaux sur la parcelle AO 126, située chemin PENOUILH à MONTARDON. Les droits et servitudes consentis à ENEDIS sont listés dans le modèle de convention joint au dossier du Conseil Municipal.

M. A. POUBLAN précise que, selon lui, le nom « Le Domaine de MONTARDON » ne correspond à aucune réalité et n'a été choisi que par le lotisseur. M. A. POUBLAN demande quelle est la procédure pour nommer un nouveau lotissement. M. BONNASSIOLLE lui répond que la commune pourra délibérer pour arrêter le nom des nouvelles voies et des nouveaux lotissements. Le « domaine de MONTARDON » pourrait ainsi prendre le nom de la voie principale de desserte à savoir « Lotissement MEYAN ».

Soumise au vote la proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents (18 voix pour).

## **VII. Convention tripartite office 64**

M. BONNASSIOLLE rappelle au Conseil Municipal le projet de construction de logements sociaux afin de soutenir le développement de l'offre locative sociale sur son territoire.

L'opération projetée comprendra la construction de 2 bâtiments comprenant au total 17 logements sur un terrain dont la superficie est estimée à 1806m<sup>2</sup> situé chemin ROMAS sur la parcelle AL 296 au lot 21 du lotissement « Le domaine de MONTARDON ». Cette opération sera réalisée par l'office 64 de l'habitat en partenariat avec la commune de MONTARDON et la Communauté de Communes des Luys en Béarn.

Il convient de définir un certain nombre de modalités par le biais d'une convention et notamment:

- L'élaboration du projet commun entre la commune, l'office 64 de l'habitat et la Communauté de Communes des Luys en Béarn,

- Les conditions d'attribution des logements,
- Les modalités de participation de la Communauté de Communes des Luys en Béarn au financement sous forme d'une subvention au financement des logements locatifs à hauteur de 3% du prix de revient.
- Les conditions d'abandon du projet,

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer ladite convention.

Soumise au vote la proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents (18 voix pour).

**VIII. Demande de subvention auprès de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques au titre de la dotation de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des évènements climatiques ou géologiques**

Arrivée de Mme I.PELFIGUES.

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le dossier de demande de subvention listant les dépenses imputables aux inondations du 12 et 13 juin derniers. Cet évènement climatique exceptionnel a généré des frais estimé à environ 32 863.29€.

La Commune de Montardon est maître d'ouvrage des opérations de nettoyage et d'entretien consécutives à ces évènements climatiques exceptionnels.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à : 32 863.29 € H.T.

Le plan de financement serait donc le suivant :

1/ Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux	16 431.64 €
2/ Commune de Montardon	16 431.64 €
	-----
	32 863.29 €

Soumise au vote la proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents (19 voix pour).

## IX. Questions diverses

1. Mme le Maire donne lecture des questions écrites de M. Jacques POUBLAN :

- Les restaurateurs du « Le temps de ... » vont effectuer des petits travaux pour obtenir la certification du label tourisme et handicap. Quel est l'intérêt et quel sera le coût ?

Mme le Maire lui répond que ce label a été mis en place par le comité Départemental du tourisme. Il s'agit de petits travaux comme la pose d'un panneau, de patères à hauteur d'un fauteuil et d'un abatant de toilettes de couleur vive. Ces aménagements seront à la charge des locataires.

L'aménagement d'une place de parking bien identifiée le plus près possible du restaurant sera réalisé lors des travaux d'aménagement des abords du centre commercial.

Tout cela permettra à l'établissement de figurer sur la brochure Tourisme et handicap.

- Quelles sont les modalités de mise en œuvre de la prestation de fauchage de la Communauté de Communes ?

Mme le Maire lui répond qu'en 2018, 405 heures de fauchage sont prévues sur la commune. Les passages se font quasiment tous les mois. Les équipes interviennent plus particulièrement avant les fêtes patronales pour assurer un nettoyage complet des banquettes et des fossés (2<sup>ème</sup> quinzaine de septembre pour MONTARDON).

La séance est levée à 20h15.